

COMMUNE DE COSSÉ EN CHAMPAGNE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 08 AVRIL 2021
COMPTE RENDU

Date de convocation : 01/04/2021

Date d'affichage : 13/04/2021

Conseillers en exercice : 11

Présents : 10 Votants : 11

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à vingt heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Stéphane FOUCHER, Maire.

Etaient présents : Mmes Sonia FOURMOND, Fanny BAGUELIN, Aurélie LEROY, Jessica HINEKY et Mrs Stéphane FOUCHER, Dominique LAVOUÉ, Martial DZIURDA, Mickael BAUDOUIN, Gilles CARTIER et Vincent HOUDU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusée : Maud COIGNARD, laquelle a donné son pouvoir à Dominique LAVOUÉ.
Fanny BAGUELIN a été nommée secrétaire de séance.

Marie-Jo Mesnil assistait également à la présente séance.

Vu l'article 6 de la loi n° 2020-1379 paragraphe 1 et 3, en raison de l'épidémie COVID19, La réunion du conseil municipal a eu lieu à la salle des fêtes de Cossé-en-Champagne, située chemin de la Ragottière.

- 1. Adoption du compte rendu de la séance du 04 mars 2021 à l'unanimité.**
- 2. Equipement de la classe numérique dans le cadre de France RELANCE ;**

Monsieur le Maire informe :

Dans le cadre du programme FRANCE RELANCE, les écoles ont la possibilité d'être financées à hauteur de 70 % du coût total HT pour atteindre le socle numérique de base.

L'école de Cossé en Champagne sur la recommandation du conseiller pédagogique de l'Inspection Académique a présenté ses propositions et estimations

Matériel	Prix	Nombre	
Ordinateur élève (core i3, RAM 8Go, SSD 128Go)	650	7	4 550
Ordinateur enseignant (core i5, RAM 8Go, SSD 256Go, lecteur DVD) Pour la direction	750	1	750
Des répartiteurs (2 élèves peuvent ainsi écouter en même temps avec des casques)	10	2	20

Ressources et services	Prix (TTC)		
Abonnement e-primo : prix par élève/an	1,80 €	64, 80 par an X2= 129, 60	
Carte pré payé : des cartes d'achat d'applications		100	
TOTAL		5 549, 60	

La subvention France RELANCE serait de 4900 €

La différence de l'ordre de 2000 € serait prise par les enseignantes sur le budget divers des fournitures scolaires.

La société CONTY a été sollicitée pour effectuer un devis,

Celui-ci s'élève à la somme de 6 859.20 € TT en incluant la préparation, installation et assistance HOTLINE.

Au autre devis sera sollicité par les enseignantes chez MANUTAN.

Le conseil donne un accord de principe pour faire équiper l'école d'un socle numérique adapté.

3. Proposition pour le bulletin d'informations municipal ;

Aurélié Leroy a trouvé un site gratuit sur Internet pour permettre de réaliser la babillarde, SCRIBUS, elle viendra en mairie l'installer et le présenter mardi 13 avril.

Il sera mentionné au bas du document « SCRIBUS, ne pas jeter sur la voie publique »

4. Vote des taux des impôts locaux 2021 ;

Monsieur Le Maire expose :

Conformément à l'article 1639A du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les collectivités locales doivent faire connaître aux services de la Direction départementale des finances publiques (DGFIP), les décisions relatives aux taux et produits de fiscalité via la transmission d'un état de notification 1259 avant le 15 avril 2021.

Les éléments notifiés sont impactés par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp).

Le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) influe sur le taux des communes. Ainsi, le taux de référence communal de la TFPB relatif à l'année 2021, utilisé pour l'application des règles de lien, est égal à la sommes des taux communal (28.48 %) et départemental (19.86 %) appliqués sur le territoire de la commune en 2020. (art.1640-G-I-1 du code des impôts).

Les communes conservent le produit de la taxe d'habitation sur les résidences autres que principales (résidences secondaires, logements vacants ...). Le taux appliqué reste celui de 2019. Il ne fait donc pas l'objet d'un vote de taux en 2021 (base et taux figés).

Compte-tenu de ces éléments et des bases d'imposition prévisionnelles 2021, Monsieur Le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE, à l'unanimité, le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 comme suit :

Taxe foncière sur le bâti	TFB	48.34 % (28.48 + 19.86)
Taxe foncière sur le non bâti	TFNB	38.31 %

5. Vote du compte administratif 2020 ;

Le conseil municipal de Cossé en Champagne, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique LAVOUÉ,

Premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Stéphane FOUCHER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	111 336,93 €	80 020,27 €	253 162,84 €	296 598,18 €	364 499,77 €	376 618,45 €
Totaux	111 336,93 €	80 020,27 €	253 162,84 €	296 598,18 €	364 499,77 €	376 618,45 €
Résultats de clôture	- 31 316,66 €			43 435,34 €		12 118,68 €
Résultats reporté n-1	- 29 578,40 €		- €	184 619,42 €	- 29 578,40 €	184 619,42 €
Totaux cumulés	- 60 895,06 €			228 054,76 €		167 159,70 €
Restes à Réaliser	- 1 760,40 €				- 1 760,40 €	
Résultats définitifs	- 62 655,46 €			228 054,76 €		165 399,30 €

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

6. Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHER, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état d'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021

Vu l'excédent de l'exercice 2020 en section de fonctionnement de 228 054.76 €

Vu le déficit l'exercice 2020 en section d'investissement de 60 895.06 €

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement:

Dépenses : 1 760.40 € - Recettes : 0.00 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide :

- Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement recettes au compte C/1068 pour la somme de 62 655.46 € ;
- Affectation de l'autre partie de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement recettes, soit la somme de 165 399.30 € € au compte C/ 002 du Budget primitif de l'exercice 2021;
- Affectation la totalité du déficit d'investissement en section d'investissement, soit la somme de 60 895.06 € au compte C/001 du Budget primitif de l'exercice 2021.

8. Vote du Budget primitif 2021 ;

Le conseil municipal, après lecture des nouvelles propositions budgétaires,

Vote le budget primitif de l'exercice 2021 du budget communal, lequel s'équilibre

En dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 460 789.95 €

En dépenses et recettes d'investissement à la somme de 720 313.77 €

9. Questions et informations diverses.

a) City Parc

Monsieur informe le conseil qu'il mène une réflexion sur la réalisation et le financement d'un CITY-PARC afin de créer une dynamique sur la commune pour la jeunesse.

Ce parc comprendrait : Terrain de foot – Basquet – Vollet – Tennis –

Le coût serait de l'ordre de 24 000 € auquel il faudrait rajouter le coût de l'enrobé.

Affaire à suivre...

b) Lotissement

Monsieur le Maire souligne que l'ensemble des maisons disponibles sont vendues sur la commune, la création d'un lotissement serait nécessaire pour répondre aux nouvelles demandes.

c) Accueil des enfants de moins de 3 ans

Une seule assistante maternelle accueille les enfants de moins de 3 ans sur la commune, il serait bien qu'elles soient deux afin de répondre aux besoins de la commune.

Sonia répond « pour autant, c'est difficile de promettre un travail à temps plein à une deuxième assistante maternelle » sur Cossé-en-Champagne sans être certain d'avoir un nombre assuré d'enfants »

Un article dans la Babillarde pourrait en informer les habitants.

d) 1 Chemin des Demoiselles – Ecoulement des eaux pluviales

La propriété 1 Chemin des Demoiselles, en logement vacant depuis de nombreuses années, vient d'être acquise en vue d'une résidence secondaire.

Monsieur le Maire rencontrera les nouveaux propriétaires afin de les informer des limites de propriété et des mesures à prendre pour permettre le bon écoulement des eaux pluviales.

e) Journée Citoyenne – Samedi 24 avril 2021 matin

Au programme :

- Plantations dans les nouvelles jardinières
- Peintures au sol dans la cour de l'école
- Laver certains murs au karcher, notamment le multiservices
- Maçonner le puits situé aux lagunes pour le sécuriser
- Nettoyer le grenier du logement locatif, 3, rue des fours à Chaux
- Nettoyage de l'église
- Salle des fêtes : Fermer les trous d'aération au niveau des anciens ventilo-convecteurs.

d) Pont d'accès au plan d'eau

Une des piles en béton s'effondre – prévoir de contacter une entreprise pour le sécuriser.

La séance est levée à 23 heures.